

Objekttyp: **TableOfContent**

Zeitschrift: **Revue Militaire Suisse**

Band (Jahr): **7 (1862)**

Heft 4

PDF erstellt am: **27.06.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

REVUE MILITAIRE

SUISSE

dirigée par F. LECOMTE, major fédéral.

N° 4

Lausanne, 22 Février 1862.

VII^e Année

SOMMAIRE. — Réflexions sur l'armée suisse (*fin*). — Rassemblement de troupes de 1861. — Démissions de l'état-major fédéral. — Nouvelles et chronique.

RÉFLEXIONS SUR L'ARMÉE SUISSE.

(*Fin*).

» C'est ainsi que, si vous posez pour règle que dans l'ordre de bataille le premier bataillon d'un régiment doit être à l'aile droite, » le second au centre et le troisième à l'aile gauche ; si vous donnez » l'ordre que la première compagnie du bataillon soit également la » première sur la droite et la huitième la dernière sur la gauche ; » si vous dites que les hommes du premier rang doivent toujours » être les hommes du premier rang, excepté dans de rares mouvements, et que les hommes du second doivent toujours être derrière, » vous posez une loi qui sera renversée dans le premier quart-d'heure » de guerre réelle, et qui en outre a le désavantage de nécessiter » une quantité de mouvements compliqués, par des contre-marches, » des inversions, des contorsions, etc., qui ne servent qu'à prolonger » le temps critique entre deux formations. Qui les a jamais vus exercez, dans nos jours de fusils rayés, sous le feu de l'ennemi ? » Ce qui arrive alors, c'est une espèce de confusion qu'aucune éducation, si parfaite soit-elle, ne pourra jamais empêcher.

» Qu'on abolisse ces achoppements dans les évolutions, comme on les a abolis dans les manœuvres de tirailleurs partout où ils étaient un empêchement, et vous aurez des évolutions merveilleusement simplifiées, abrégées et rendues plus intelligibles aux troupiers.

» La compagnie, appelée « peloton, » est l'unité manœuvrière dans l'infanterie française, comme dans la plupart des autres, quoiqu'elle soit en outre subdivisée en deux sections et en quatre demi-